

Navigation commerciale et recrutement des équipages

Série P

Sous-série 7 P

Répertoire numérique

Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

Table des matieres

TABLE DES MATIERES	2
PRESENTATION DU FONDS	4
1 - Identification	4
2 - Contexte	4
3 - Contenu et structure	5
4 - condition d'accès et d'utilisation	8
5 - sources complémentaires	8
6 - Notes	8
7 P 1 - CORRESPONDANCE ARRIVEE	10
7 P 1 / 1-78 Dépêches ministérielles	10
7 P 1 / 79 Correspondance arrivée de quimper	11
7 P 3 - MATRICULES DES GENS DE MER	11
7 P 3 / 1-5 Tables alphabétiques	11
Matricule ouverte en l'an XI	11
7 P 3 / 6 Mousses – Novices - Matelots	11
Matricule ouverte en 1826	12
7 P 3 / 190 Maîtres au cabotage	12
7 P 3 / 7-8 officiers-mariniers et matelots	12
7 P 3 / 9-10 Mousses	12
7 P 3 / 11-14 Novices	12
Matricule ouverte en 1850	12
7 P 3 / 15 Capitaines au long cours et maîtres au cabotage	12
7 P 3 / 16-23 Officiers-mariniers et matelots	12
7 P 3 / 24-26 Mousses	12
7 P 3 / 27-31 Novices	13
7 P 3 / 32-34 Hors de service	13
Matricule ouverte en 1865	13
7 P 3 / 35-39 Capitaines au long cours, maître au cabotage, pilotes et aspirants pilotes	13
7 P 3 / 40-53 Inscrits définitifs	13
7 P 3 / 54-61 Inscrits provisoires	14
7 P 3 / 62-66 Hors de service	14
Matricule ouverte en 1883	14
7 P 3 / 67 Capitaines et maîtres au cabotage	14
7 P 3 / 68-70 Pilotes et aspirants pilotes	14
7 P 3 / 71-144, 180-183, 191 Inscrits définitifs	14
7 P 3 / 145-163, 184-185 Inscrits provisoires	16
7 P 3 / 164-178, 188-189 Hors de service	16
7 P 3 / 179 Agents du service général	17
7 P 3 / 192 Matricule des syndic des gens de mer	17

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

7 P 4 - MATRICULES DES BATIMENTS	17
7 P 4 / 1-10 Syndicat d'Audierne.....	17
7 P 4 / 11 Syndicat de Sein.....	17
7 P 5 - REGISTRES D'ARMEMENT	17
7 P 5 / 1-7 Syndicat d'Audierne.....	17
7 P 6 - REGISTRES DE DESARMEMENT	18
7 P 6 / 1-4 Syndicat d'Audierne.....	18
7 P 7 - ROLES D'EQUIPAGE	18
7 P 7 / 1-22 Rôles d'armement.....	18
7 P 7 / 23-56 Rôles d'armement et de désarmement	18
7 P 7 57- 237 Rôles d'armement.....	19
7 P 8 - AUTRES DOCUMENTS.....	22
7 P 9 - LIVRETS MATRICULE.....	22
7 P 9 / 1-78 Livrets individuels classés par ordre alphabétique	22

Présentation du fonds

1 - Identification

1.1 – Intitulé

Inscription maritime du quartier d'Audierne.

1.2 – Dates

1806-1959

1.3 - Niveau de description

Sous-série

1.4 – Importance matérielle du fonds

610 articles – 54, 80 mètres linéaires

2 - Contexte

2.1 – Producteur : organisation administrative

L'enrôlement systématique des gens de mer exige la mise en place d'une organisation structurée supportée par un cadre territorial précisément défini. Le littoral de la France est donc divisé en quartiers, eux-mêmes subdivisés à la fin du 18^{ème} siècle en syndicats regroupant un nombre variable de paroisses ou communes.

Le quartier d'Audierne connaît les évolutions administratives détaillées comme suit :

Loi du 3 brumaire an IV :

le quartier d'Audierne (dépendant du quartier de quimper fait partie de l'arrondissement de brest).

Etat de 1809 :

le syndicat d'Audierne, dépendant du quartier de quimper, comprend les communes de : Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden, Esquibien, Goulien, Meilars, Mahalon, Pont-Croix, Primelin, Plogoff, Pouldreuzic, Plouhinec, Plozévet, Plovan, Tréogat, Guilers, Plogastel-Saint-Germain, Lababan, Landudec et Ile de Sein

Etat de 1846 :

la commune de l'île de sein est érigée en syndicat.

Décisions des 4 juin et 3 décembre 1868 :

Création du quartier de Douarnenez auxquels sont rattachés les syndicats d'Audierne Et de l'île de Sein.

Décret du 15 février 1882 :

Création du quartier d'Audierne.

Etat de 1883 :

Le quartier d'Audierne comprend les syndicats de :

Audierne (communes de Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Esquibien, Audierne, Pont-Croix, Plouhinec, Plozévet, Plovan, Mahalon, Pouldreuzic, Meilars).

Ile de Sein.

Arrêté du 8 février 1907 :

Création d'un second syndicat des gens de mer à Audierne :

- Le syndicat d'Audierne-ouest comprend les communes de Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Esquibien, Audierne Et Pont-Croix.

- le syndicat d'Audierne-est comprend les communes de Plouhinec, Plozévet, Mahalon, Pouldreuzic, Meilars Et Plovan.

2.2 – Rappel historique

Le recrutement des équipages est l'une des grandes difficultés auxquelles se heurte l'Etat lorsqu'il met en place une marine permanente au XVII^e siècle. Jusqu'alors, les capitaines passaient contrat avec les hommes nécessaires à la conduite de leur bâtiment, ou les embarquaient de force, en fermant les ports

et en interdisant aux navires d'appareiller tant que cette méthode de la « presse » n'avait pas permis de compléter leurs effectifs.

La nécessité de disposer pour les vaisseaux du roi de marins qualifiés et en nombre suffisant conduit à mettre à contribution l'ensemble des gens de mer. Colbert crée le système des classes en 1668 : les gouverneurs procèdent au recensement et à la distribution des populations maritimes en classes appelées à servir sur les vaisseaux du roi pendant une année sur trois ou quatre. Lorsqu'ils ne sont pas « levés », ils peuvent s'engager au commerce ou à la pêche. Les déserteurs risquent la peine de mort ou les galères. En contrepartie, ils bénéficient d'un véritable statut, assorti de privilèges.

Souvent en limite de rupture, l'ordre des classes évolue vers la règle plus souple du tour de rôle, officialisée en 1784. Sous la révolution, il prend en 1795 le nom d'inscription maritime. Elle recense tous ceux qui se livrent à la navigation, à la pêche, tant en mer que sur les côtes, et le long des rivières : capitaines au long cours, maîtres au cabotage, pilotes, officiers marinières et matelots (inscrits définitifs à partir de 1865), novices et mousses (inscrits provisoires à partir de 1865), ouvriers.

Chaque marin se voit attribuer un numéro, couché sur une case dans un registre matricule, renseignée au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière et de ses affectations. Cela permet à l'administration de le suivre à la trace jusqu'à ses 50 ans, âge auquel il passe « hors de service » et peut bénéficier d'une pension, d'abord réservée aux invalides, puis systématique à partir de 1784. Ce système de retraites précurseur est géré aujourd'hui par l'établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Le quadrillage géographique (la paroisse puis la commune à partir de 1790, regroupées en « quartiers ») et chronologique (les matricules sont renouvelées périodiquement jusqu'à leur remplacement en 1950 par des fiches mécanographiques « Acker » puis en 1972 par des bases de données informatisées) font de ces registres – complétés par les rôles d'équipages – un outil étatique imparable de contrôle des professionnels de la mer. Au cours du XX^e siècle, cette responsabilité passe à la marine marchande. L'inscription maritime perd sa dimension militaire en 1965 et devient « affaires maritimes » en 1967.

Conservés dans les séries P des divisions portuaires du service historique de la défense ou dans les séries R des archives départementales, ces documents se révèlent d'un intérêt économique, social et familial de première importance pour l'historien et le généalogiste.

2.3 – Histoire de la conservation

Si l'on trouve les marins de la pêche et du commerce dans les archives militaires, c'est que de 1669 à 1952 le système des classes, devenu à la révolution le système de l'inscription maritime impose aux marins de la pêche et du commerce de servir périodiquement sur les bâtiments de guerre. En échange ils obtiennent secours et retraite. Depuis la suppression de ce système en 1952, l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) à Paimpol continue à suivre la carrière des marins et centralise les archives correspondantes. Toutefois à partir de 1913, l'inscription maritime relève de la marine marchande et non plus de la marine nationale ; la limite chronologique des archives conservées par l'ENIM est donc très variable.

La sous-série 7 P a fait l'objet d'un répertoire numérique établi en 1985 par Jean-Michel Noël sous la direction de Philippe Henwood, conservateur des archives de l'arrondissement maritime de Brest. Suite au versement de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture en 2010 et de l'établissement national des invalides de la Marine (ENIM) en 2012, le répertoire a été complété en 2015.

2.4 – Modalités d'entrée

Versement.

3 - Contenu et structure

3.1 - Présentation du contenu

La majeure partie du fonds est constituée des différentes séries de registres nécessaires à l'enregistrement des hommes et des navires. Ces registres ont été conservés avec soin, en raison de leur importance pour l'établissement des droits des inscrits. Leur présentation a peu varié depuis l'origine, ils ont été remplacés par des fichiers vers le milieu du 20^{ème} siècle.

Enregistrement des hommes :

Les séries de matricules sont tenues à la fois au niveau du quartier ou du sous-quartier par les commissaires et administrateurs de l'inscription maritime et au niveau du syndicat par les syndics des gens de mer qui reçoivent des extraits des quartiers et sous-quartiers dont ils relèvent.

Les matricules tenus par les syndicats ont été supprimés par dépêche ministérielle en 1933.

Chaque individu se voit attribuer lors de son entrée au service un numéro, couché sur une case matricule dans un registre matricule. La case est mise à jour au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière et de ses affectations.

Les indications portées sur la matricule sont les suivantes :

- Numéro de matricule
- Référence à sa précédente immatriculation (d'où le marin est « tiré », avec mention de la référence aux numéros et folio du précédent registre)
- Date de nomination dans le grade
- Etat-civil : nom, prénom, date et lieu de naissance, noms de ses parents
- Domicile
- Caractéristiques physiques (taille, couleur des cheveux, avec la description progressive des visages : front, sourcils, yeux, nez, bouche, menton...)
- Blessures et infirmités (dans les premières années du 19^{ème} siècle)
- Années de service : à l'état, au commerce, à la pêche, à la navigation intérieure
- Campagnes effectuées : nom du navire sur lequel le marin a embarqué (y compris le navire de l'Etat quand il a été « levé ») port d'embarquement, fonction à bord, destination, port d'embarquement et de débarquement renvoyant à la série de rôles d'armement et de désarmement
- Sort du marin : inscription dans la matricule suivante de même grade, inscription dans la matricule de garde supérieur, inscription dans un autre quartier etc., avec la référence aux numéros et au folio de la matricule correspondantes, date de sa disparition en mer, date et lieu de son décès.

Les registres matricules ont souvent une table alphabétique.

Enregistrement des navires :

Tout navire doit être immatriculé dans un port d'attache qui est généralement celui du domicile ou du siège social de la société de son armateur. Avant d'entreprendre une navigation, un bâtiment de commerce est « armé », c'est-à-dire pourvu de tout ce qui est indispensable à son voyage : équipage, matériel, passagers. A son retour, dans un port qui peut être différent du port d'armement ou du port d'immatriculation, le navire est « désarmé ».

Avant d'armer un navire, les négociants doivent en informer le commissaire de l'inscription maritime et lui demander d'autoriser le capitaine à qui ils ont confié leur navire de lever un équipage. Une fois réuni, cet équipage est passé en revue au bureau de l'inscription maritime et inscrit sur un rôle d'armement établi en quatre exemplaires: le premier reste à l'inscription maritime, le second est confié au capitaine, les troisième et quatrième sont adressés au greffe de l'amirauté et au trésorier des invalides.

Sur le rôle de bord qui lui a été remis et qu'il a signé conjointement avec le commissaire de l'inscription maritime et l'armateur, le capitaine est tenu de faire apposer le visa des autorités des ports où il fait escale et de mentionner toute modification intervenue au cours de la campagne ou du voyage déserteurs, personnes «débarquées malades », défunts ou remplaçants, passagers pris au retour, etc.

Dès l'arrivée au port de désarmement il doit se présenter avec son équipage au bureau de l'inscription maritime où sont calculés les gages de chacun et dressé le rôle de désarmement (en deux exemplaires : un pour le bureau et un pour les invalides).

Le contrôle des bâtiments a donné naissance-de nombreux documents :

- Les matricules de bâtiments
- Les registres d'armements et de désarmements
- Les rôles d'équipage à l'armement et au désarmement
- Les registres d'entrée et de sortie des bâtiments

3.2 – Accroissements

Des versements provenant de l'ENIM ou de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture sont possibles.

3.3 – Mode de classement

Le fonds est classé en 8 parties :

7 P 1 - correspondance arrivée

7 P 3 - matricules des gens de mer

La matricule est constituée de différentes catégories de registres :

- Officiers marins et matelots, devenus en 1865 les inscrits définitifs. Il s'agit des marins de plus de 18 ans et ayant leur actif de deux campagnes au long cours, 18 mois de navigation ou deux années de petite pêche.
- Mousses et novices, devenus en 1865 les inscrits provisoires. Les mousses sont âgés de 10 à 16 ans, les novices de plus de 16 ans.
- Ouvriers et apprentis ouvriers (notamment charpentiers, voiliers, perceurs, calfats) astreints à servir à terre ou à la mer dont la série s'achève avec les matricules ouverts en 1850
- Hors de service, c'est-à-dire les marins âgés de plus de 50 ans, les invalides et les anciens ouvriers.

7 P 4 - matricules de bâtiments

La matricule présente, dans l'ordre chronologique de son inscription, le nom du navire, son numéro d'immatriculation, l'année et le lieu de sa construction, la jauge, les traversées effectuées et les désarmements successifs. Des tables alphabétiques par nom de navire existent parfois en fin de volume.

7 P 5 - registres d'armement

Les rôles d'armement étant tenus à la fois dans les bureaux et à bord, les rôles de bord sont les plus complets. Ils renferment les mouvements du personnel, les visas des autorités des ports d'escale et les apostilles du capitaine.

Ils indiquent le numéro et la date d'armement, le nom du bâtiment, le tonnage, l'immatriculation, le nom du capitaine, la nature de l'armement pêche, cabotage, bornage... ainsi que le lieu et la date du désarmement.

7 P 6 - registres de désarmement

Ils indiquent le numéro et la date du désarmement, le nom du bâtiment, le tonnage, l'immatriculation, le nom du capitaine, la nature et la référence de l'armement et le versement des droits dus au désarmement.

7 P 7 - rôles d'équipage à l'armement et au désarmement

Les rôles d'armement sont classés d'après les dates auxquelles les bâtiments ont été armés.

Les rôles de désarmement sont classés d'après les dates auxquelles les bâtiments ont été désarmés.

Les rôles d'équipages précisent, pour chaque campagne d'un bâtiment, le nom de chaque marin embarqué et sa fonction à bord : on peut ainsi en savoir plus sur l'environnement social de l'individu auquel on s'intéresse.

On trouve sur ces rôles :

- La description du navire type, nom, n° d'enregistrement, port d'attache, lieu et date de construction, tonnage, nombre de canons, tirant d'eau, nombre de ponts et de gaillards, noms du propriétaire, de l'armateur et du capitaine .
- Le lieu, le type et la date de son armement et sa destination
- La liste des membres de son équipage (nom, filiation, conditions d'engagement, quartier et numéro d'immatriculation, le montant des avances perçues à l'armement)

S'y ajoutent, mention de la nature de la cargaison et parfois la liste des passagers.

La tenue des rôles de désarmement a été supprimée par décret en 1865. Après cette date, les registres dits de désarmement renferment les rôles d'armement sur lesquels sont portés les mentions de désarmement et les décomptes.

Le rôle d'équipage constitue l'acte authentique de constitution de l'armement administratif d'un bâtiment et l'état certifié de toutes les personnes qui se trouvent à bord. Pour la période avant 1939, les rôles se trouvent dans les différents services historiques de la défense, département marine ainsi que dans les archives départementales des départements concernés (série R) pour la période postérieure-1939, ils sont conservés au centre national des archives de l'ENIM à Paimpol.

7 P 8 - Autres documents dont registre des entrées et sorties des bâtiments de commerce.

7 P 9 – Livrets matricules versés par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture en 2010.

4 - condition d'accès et d'utilisation

4.1 - Conditions d'accès

La loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 sur les archives a modifié profondément les articles 1 213-1 et 1 213-2 du code du patrimoine relatif à la communicabilité des archives publiques tels qu'ils s'établissaient depuis la loi sur les archives de 1979. Les archives publiques sont désormais immédiatement communicables, à l'exception cependant des documents dont la divulgation porterait atteinte aux intérêts des individus, de l'état ou aux intérêts industriels et commerciaux protégés par la loi : les documents sont communicables, selon la nature des informations qu'ils renferment, l'expiration de délais allant de 25 à 120 ans.

Les dossiers individuels et registres matricules se voient appliquer un délai de 50 ans à compter du dernier document inséré dans le dossier. Cependant, si le dossier comprend ou se compose de documents dont la communication porterait atteinte au secret médical, le délai est de 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé ou, lorsqu'elle n'est pas connue, de 120 ans à compter de sa naissance.

4.2 - Conditions de reproduction

Les photographies sans flash sont autorisées pour un usage privé.

4.3 - Langue des documents

Français.

5 - sources complémentaires

5.1 - Sources complémentaires

Au SHD Brest :

- Sous-série 3 P : Inscription des quartiers de Quimper et Le Guilvinec (1776-1970)
- Sous-série 8 P : Inscription du quartier de Douarnenez (1786-1949)
- Sous série 1 M – registres matricules des officiers mariniers et marins (1825-1931)
- Sous-série 6 M – registres matricules d'officiers et personnels assimilés, de personnels administratifs divers ouverts de 1868-1930

Des collection lacunaires, complétant celles des ports ou faisant double emploi avec elles se trouvent aux archives nationales en sous série marine c4 (à partir de 1691), et au SHD Vincennes en sous-série MV CC4 (1785-1900).

Archives départementales : série R (affaires militaires).

5.2 - Bibliographie

LE FEBVRE, Soazig. *Guide des sources d'histoire maritime de Bretagne. Gens de mer*. Association de recherche sur le littoral du Ponant, Association des archivistes français, 2005.

HEISER, Sandrine, MOLLET, Vincent *Vos ancêtres-travers les archives militaires*. Paris : Service historique de la défense, 2012.

BLOCH, Jean-Pierre. *De l'inscription maritime aux affaires maritimes*. Marine n° 145, 1989, p. 60-61.

BUANIC, Nicolas. *La matricule des gens de mer*. Revue française de généalogie n° 184, 2009, p. 39-43.

CAPTIER, Jacques. *Etude économique et historique sur l'inscription maritime*. Paris : Giard et Brière, 1907.

COUDRAY, Alain. *Les administrateurs des affaires maritimes*. Cols Bleus n° 1611, 1980, p. 4-7.

LE MARESQUIER, Éric. *Les archives de l'inscription maritime*. La gazette des archives n° 100, 1978, p. 30-38.

VILLIERS, Patrick, CULLERIER, Pascal. *Du système des classe-l'inscription maritime : le recrutement des marins français de Louis XIV-1952*. Revue historique des armées n° 147, 1982, p. 45-53.

6 - Notes

6.1 - Conseils pour retrouver un inscrit maritime

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

Pour retracer la carrière des marins de la pêche ou du commerce, il faut consulter les registres matricules et les rôles d'équipages provenant des fonds de l'administration chargée de l'inscription maritime. La matricule représente le document de base regroupant le signalement et l'état civil de chaque marin ainsi que des renseignements sur sa carrière au commerce ou à la pêche et sur ses services à l'état.

La matricule est renouvelée périodiquement et de façon uniforme dans tous les quartiers (1748 ou 1751, 1764, 1785, an ix (1802), 1816, 1826, 1850, 1865 et 1883).

Pour suivre un individu, il faut consulter plusieurs registres. La recherche dans les matricules est facilitée par la renumérotation des inscrits, le rappel de l'origine de la matricule ou la précision du numéro de l'inscrit dans la matricule suivante et dans la matricule des pensions.

De registre en registre, on peut suivre toute la carrière de l'intéressé.

Jusqu'en 1924, les engagés et recrutés servant sur les bâtiments de l'état peuvent choisir à l'issue ou pendant leur temps de service de passer sous le régime de l'inscription maritime. Ils ne sont donc pas inscrits sur les matricules de la marine militaire. Seules les matricules de l'inscription maritime résumeront donc leur carrière. On a ainsi souvent plus de chances de retrouver un marin de l'état dans la série p que dans les matricules de la marine nationale.

Pour retrouver un inscrit maritime, il faut connaître le quartier dont relève son domicile. A défaut du domicile, on peut tenter la recherche à partir du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

Le grade est inconnu : il faut dépouiller les tables alphabétiques de matricules des différents grades du syndicat relevant de son domicile.

Le grade et la période d'activité sont connus : consulter la table alphabétique de la matricule du grade du syndicat du domicile de l'inscrit.

Le grade est connu mais pas la période d'activité : consulter les tables alphabétiques de toutes les matricules du grade du syndicat du domicile de l'inscrit.

Les tables alphabétiques renvoient au folio et au numéro du registre matricule où sont reportées les mentions aux matricules précédentes et suivantes.

7 P 1 - Correspondance arrivée

7 P 1 / 1-78 Dépêches ministérielles

1815-1952

- 1 an VI-1815
- 2 1816-1833
- 3 1834-1841
- 4 1858-1864
- 5 1865-1868
- 6 1869-1872
- 7 1873-1874
- 8 1875-1878
- 9 1879-1880
- 10 1881-1882
- 11 1883-1884
- 12 1885
- 13 1886
- 14 1887
- 15 1888
- 16 1889
- 17 1890
- 18 1891
- 19 1892
- 20 1893
- 21 1894
- 22 1896-1897
- 23 1898-1899
- 24 1900-1901
- 25 1902
- 26 1903
- 27 1904
- 28 1905
- 29 1906
- 30 1907
- 31 1908
- 32 1909-1910
- 33 1911-1912
- 34 1913-1917
- 35 1918-1919
- 36 1920
- 37 1921
- 38 1922
- 39 1923
- 40 1924
- 41 1925
- 42 1926
- 43 1927
- 44 1928
- 45 1929
- 46 1930
- 47 1931
- 48 1932
- 49 1933
- 50 1934
- 51 1935

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

52	1936
53	1937
54	1938
55	1939
56	1940
57	1941
58	1941
59	janvier-mai 1942
60	juin-décembre 1942
61	1942
62	1943
63	1944
64	1 ^{er} semestre 1945
65	2 ^e semestre 1945
66	1946
67	1947
68	1 ^{er} semestre 1948
69	2 ^e semestre 1948
70	1 ^{er} semestre 1949
71	2 ^e semestre 1949
72	1 ^{er} semestre 1950
73	2 ^e semestre 1950
74	janvier-avril 1951
75	avril-juin 1951
76	juillet-décembre 1951
77	1 ^{er} semestre 1952
78	2 ^e semestre 1952

7 P 1 / 79 Correspondance arrivée de quimper

1839-1847

7 P 3 - MATRICULES DES GENS DE MER

7 P 3 / 1-5 Tables alphabétiques

1850-1883

1	officiers-mariniers et matelots (1850).
2, 5	inscrits définitifs.
2	1865
5	1883
5/2	1883
3-5	inscrits provisoires.
3	n°1-2567 (1865).
4	n° 1-2607 (1865).
5/3	1883

Matricule ouverte en l'an XI

7 P 3 / 6 Mousses – Novices - Matelots

1806-1826

6	Syndicat d'Audierne.
---	----------------------

Matricule ouverte en 1826

7 P 3 / 190	Maîtres au cabotage	1840-1849
	n° 3-18	
7 P 3 / 7-8	officiers-mariniers et matelots	1826-1850
7-8	Syndicat d'Audierne	
7	n° 1533-2480.	
8	n° 1533-2480.	
7 P 3 / 9-10	Mousses	1826-1850
9-10	Syndicat d'Audierne	
9	n° 1625-2249.	
10	n° 1625-2249.	
7 P 3 / 11-14	Novices.	1826-1850
11-14	Syndicat d'Audierne	
11	n° 1625-2436.	
12	n° 1625-2436.	
13	n° 3241-3978.	
14	n° 3241-3961.	

Matricule ouverte en 1850

7 P 3 / 15	Capitaines au long cours et maîtres au cabotage	1850-1865
15	Syndicat d'Audierne Capitaines au long cours : n°8-24. Maitres au cabotage : n° 3-108.	
7 P 3 / 16-23	Officiers-mariniers et matelots	1850-1865
16-21	Syndicat d'Audierne.	
16	n° 1-402 (1850).	
17	n° 403-804 (1850-1858).	
18	n° 805-1206 (1858-1864).	
19	n° 1207-1317 (1864-1865).	
20	n° 1-602 (1850-1854).	
21	n° 603-1204 (1854-1864).	
22-23	Syndicat de Sein.	
22	n° 2-152.	
23	n° 1-152.	
7 P 3 / 24-26	Mousses	1850-1865
24-25	Syndicat d'Audierne.	
24	n° 1-965.	
25	n° 1-934.	
26	Syndicat de Sein. n° 1-90.	

7 P 3 / 27-31 Novices

1850-1865

- 27-29 Syndicat d'Audierne :
 - 27 n° 1-1845.
 - 28 n° 1666-1884 (1863-1865).
 - 29 n° 1-1609 (1850-1862).
- 30-31 Syndicat de Sein :
 - 30 n° 1-74.
 - 31 n° 1-69.

7 P 3 / 32-34 Hors de service

1850-1865

- 32, 34 Syndicat d'Audierne.
 - 32 n° 1-406.
 - 34 n° 1-398.
- 33-34 Syndicat de Sein.
 - 33 n° 1-45.
 - 34 n° 1-44.

Matricule ouverte en 1865

7 P 3 / 35-39 Capitaines au long cours, maître au cabotage, pilotes et aspirants pilotes

1865-1883

- 35-36 Capitaines au long cours.
 - 35 n° 1-10.
 - 36 n° 1-10.
- 35-36 Maîtres au cabotage.
 - 35 n° 1-30.
 - 36 n° 1-30.
- 37-39 Pilotes et aspirants pilotes.

7 P 3 / 40-53 Inscrits définitifs

1865-1883

- 40-51 Syndicat d'Audierne.
 - 40-45 1^{ère} série.
 - 40 n° 1-502 (1865).
 - 41 n° 503-1000 (1865-1868).
 - 42 n° 1001-1502 (1868-1875).
 - 43 n° 1503-1901 (1875-1878).
 - 44 n° 1902-2299 (1878-1882).
 - 45 n° 2300-2368 (1882-1883).
 - 46-51 2^{ème} série.
 - 46 n° 1-502 (1865).
 - 47 n° 503-1000 (1865-1868).
 - 48 n° 1001-1498 (1868-1875).
 - 49 n° 1499-1893 (1875-1878).
 - 50 n° 1894-2291 (1878-1882).
 - 51 n° 2292-2368 (1882-1883).
- 52-53 Syndicat de Sein.
 - 52 n° 1-223.
 - 53 n° 1-223.

7 P 3 / 54-61 Inscrits provisoires

1865-1883

- 54-59 Syndicat d'Audierne.
54-56 1^{ère} série.
54 n° 1-996 (1865-1871).
55 n° 997-1989 (1871-1878).
56 n° 1990-2607 (1878-1883).
57-59 2^{ème} série.
57 n° 1-988 (1865-1870).
58 n° 989-1973 (1870-1878).
59 n° 1974-2607 (1878-1883).
60-61 Syndicat de Sein.
60 n° 1-200.
61 n° 1-200.

7 P 3 / 62-66 Hors de service

1865-1883

- 62-64 Syndicat d'Audierne.
62 n° 1-497 (1865-1882).
63 n° 498-525 (1882-1883).
64 n° 1-525.
65-66 Syndicat de Sein.
65 n° 1-61 (1865-1881).
66 n° 1-61 (1865-1881).

Matricule ouverte en 1883

7 P 3 / 67 Capitaines et maîtres au cabotage

1883-1953

- 67 n° 1-25.

7 P 3 / 68-70 Pilotes et aspirants pilotes

1880-1927

- 68 1882-1915
69 1882-1927
70 1880-1915

7 P 3 / 71-144, 180-183, 191 Inscrits définitifs

1883-1942

- 71-137, 180-183 Syndicat d'Audierne.
71-116 1^{ère} série.
71 n° 1-398 (1883).
72 n° 399-796 (1883).
73 n° 797-1194 (1883).
74 n° 1195-1592 (1883-1884).
75 n° 1593-1990 (1884-1887).
76 n° 1991-2388 (1887-1889).
77 n° 2389-2786 (1889-1892).
78 n° 2787-2985 (1892-1893).
79 n° 2986-3182 (1893-1894).
80 n° 3183-3381 (1894-1895).
81 n° 3382-3579 (1895-1896).
82 n° 3580-3773 (1896-1897).
83 n° 3774-3962 (1897).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

	84	n° 3963-4160 (1897-1898).
	85	n° 4161-4354 (1898-1899).
	86	n° 4355-4551 (1899-1900).
	87	n° 4552-4746 (1900-1901).
	88	n° 4747-4939 (1901).
	89	n° 4940-5125 (1901-1902).
	90	n° 5126-5312 (1902-1903).
	91	n° 5313-5484 (1903-1904).
	92	n° 5485-5647 (1904-1905).
	93	n° 5648-5815 (1905-1906).
	94	n° 5816-5983 (1906-1908).
	95	n° 5984-6154 (1908-1909).
	96	n° 6155-6316 (1909).
	97	n° 6317-6450 (1909-1911).
	98	n° 6451-6618 (1911-1912).
	99	n° 6620-6790 (1912-1913).
	100	n° 6791-6970 (1913-1914).
	101	n° 6971-7139 (1914-1915).
	102	n° 7140-7318 (1915-1917).
	103	n° 7319-7503 (1917-1918).
	104	n° 7504-7689 (1918-1919).
	105	n° 7690-7883 (1919-1920).
	106	n° 7884-8082 (1920-1921).
	107	n° 8083-8273 (1921-1922).
	108	n° 8274-8471 (1922-1923).
	109	n° 8472-8668 (1923-1924).
	110	n° 8669-8862 (1924-1926).
	111	n° 8863-9057 (1926-1927).
	112	n° 9058-9253 (1927-1929).
	113	n° 9254-9352 (1929).
	114	n° 9353-9450 (1929-1930).
	115	n° 9451-9647 (1930-1931).
	116	n° 9648-9844 (1931-1932).
	180	n° 9853-10040 (1932-1934)
	181	n° 10041-10237 (1934-1937)
	182	n° 10238-10435 (1937-1939)
	183	n° 10436-10631 (1939-1942)
117-137		2 ^{ème} série.
	117	n° 1-398 (1883).
	118	n° 797-1194 (1883).
	119	n° 1593-1990 (1884-1887).
	120	n° 2389-2785 (1889-1892).
	121	n° 2986-3182 (1893-1894).
	122	n° 3382-3579 (1895-1896).
	123	n° 3774-3962 (1897).
	124	n° 4161-4354 (1898-1899).
	125	n° 4552-4733 (1900-1901).
	126	n° 4927-5111 (1901-1902).
	127	n° 5300-5476 (1903-1904).
	128	n° 5643-5810 (1905-1906).
	129	n° 5984-6149 (1908-1909).
	130	n° 6317-6374 (1909-1910).
	131	n° 6375-6450 (1910-1911).
	132	n° 6619-6784 (1912-1913).
	133	n° 6791-6970 (1913-1914).
	134	n° 6971-7139 (1914-1915).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

	135	n° 7690-7884 (1919-1920).
	136	n° 7885-8082 (1920-1921).
	137	n° 8472-8668 (1923-1924).
138-144, 191	Syndicat de Sein.	
138-141	1 ^{ère} série	
	138	n° 1-388 (1883-1911).
	139	n° 389-469 (1911-1919).
	140	n° 470-567 (1919-1928).
	141	n° 568-619 (1928-1933).
142-144, 191	2 ^{ème} série	
	142	n° 1-388 (1883-1911).
	143	n° 389-466 (1911-1919).
	144	n° 467-566 (1919-1928).
	191	n° 567-619 (1928-1933)

7 P 3 / 145-163, 184-185 Inscrits provisoires

1883-1933

145-161, 184-185	Syndicat d'Audierne.	
	145	n° 1-796 (1883-1884).
	146	n° 797-1592 (1884-1888).
	147	n° 1593-2386 (1888-1892).
	148	n° 2387-3181 (1892-1894).
	149	n° 3182-3969 (1894-1897).
	150	n° 3970-4764 (1897-1901).
	151	n° 4765-5558 (1901-1905).
	152	n° 5559-6351 (1905-1909).
	153	n° 6352-7141 (1909-1916).
	154	n° 7146-7936 (1916-1920).
	155	n° 7937-8328 (1920-1923).
	156	n° 8329-9121 (1923-1929).
	157	n° 797-1592 (1884-1888).
	158	n° 2387-3181 (1892-1894).
	159	n° 3970-4756 (1897-1901).
	160	n° 5559-6351 (1905-1910).
	161	n° 7142-7704 (1916-1919).
	184	n° 9122-9905 (1929-1937).
	185	n° 9906-10500 (1938-1943).
		n° 1-201 (1943-1945).
162-163	Syndicat de Sein.	
	162	n° 1-542 (1883-1933).
	163	n° 13-542 (1883-1933).

7 P 3 / 164-178, 188-189 Hors de service

1883-1938

164-175, 188-189	Syndicat d'Audierne.	
164-172, 188-189	1 ^{ère} série.	
	164	n° 1-398 (1883-1889).
	165	n° 399-794 (1889-1898).
	166	n° 795-1184 (1898-1906).
	167	n° 1185-1569 (1906-1912).
	168	n° 1570-1951 (1912-1916).
	169	n° 1952-2344 (1916-1921).
	170	n° 2345-2739 (1921-1924).
	171	n° 2746-3128 (1925-1932).
	172	n° 3129-3524 (1932-1938).
	187	n° 3525-3924 (1941-1944).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

		188	n° 3924-4325 (1944-1950).
		189	n° 4326-4481 (1950-1952).
	173-175		2 ^{ème} série.
		173	n° 1-193 (1883).
		174	n° 399-794 (1889-1898).
		175	n° 1186-1569 (1906-1912).
	176-178		Syndicat de Sein.
		176	n° 1-188 (1883-1917).
		177	n° 189-277 (1919-1933).
		178	n° 194-279 (1923-1935).
7 P 3 / 179	Agents du service général		1915-1930
	n° 1-39 .		
7 P 3 / 192	Matricule des syndics des gens de mer		1929
	Quartier d'Audierne.		

7 P 4 - MATRICULES DES BATIMENTS

7 P 4 / 1-10	Syndicat d'Audierne		1831-1953
	1	1831-1839.	
	2	1840-1853.	
	3	n° 1-300 (1854-1867).	
	4	n° 301-1190 (1867-1889).	
	5	n° 1191-1779 (1889-1898).	
	6	n° 1780-2074 (1898-1902).	
	7	n° 1-597 (1903-1912).	
	8	n° 598-1187 (1913-1924).	
	9	n° 1188-1784 (1924-1933).	
	10	n° 1785-2351 (1933-1953).	
7 P 4 / 11	Syndicat de Sein		1926-1948

7 P 5 - REGISTRES D'ARMEMENT

7 P 5 / 1-7	Syndicat d'Audierne		1835-1948
	1	1835-1852	
	2	1852-1871, registre de désarmement (1853-1872).	
	3	1871-1889	
	4	1889-1906	
	5	1907-1918	
	6	1919-1928	
	7	1929-1948	

7 P 6 - REGISTRES DE DESARMEMENT

7 P 6 / 1-4 Syndicat d'Audierne

1872-1929

- | | |
|---|-----------|
| 1 | 1872-1890 |
| 2 | 1890-1905 |
| 3 | 1906-1918 |
| 4 | 1919-1929 |

7 P 7 - ROLES D'EQUIPAGE

7 P 7 / 1-22 Rôles d'armement

1816-1856

- | | |
|----|-------------------------------|
| 1 | n° 2-23 et n° 122-206 (1816). |
| 2 | n° 2-208 (1817). |
| 3 | n° 1-32 (1823). |
| 4 | n° 1-30 (1824). |
| 5 | n° 1-40 (1825). |
| 6 | n° 1-38 (1827). |
| 7 | n° 1-37 (1829). |
| 8 | n° 1-38 (1830). |
| 9 | n° 1-36 (1831). |
| 10 | n° 1-40 (1832). |
| 11 | n° 1-45 (1833). |
| 12 | n° 1-44 (1835). |
| 13 | n° 1-50 (1836). |
| 14 | n° 1-58 (1838). |
| 15 | n° 1-45 (1839). |
| 16 | n° 1-63 (1849). |
| 17 | n° 1-74 (1851). |
| 18 | n° 1-71 (1852). |
| 19 | n° 2-73 (1853). |
| 20 | n° 1-73 (1854). |
| 21 | n° 1-70 (1855). |
| 22 | n° 1-78 (1856). |

7 P 7 / 23-56 Rôles d'armement et de désarmement

1837-1868

- | | |
|----|----------------------------------|
| 23 | n° 1-55 et n° 1-58 (1837-1838). |
| 24 | n° 25-30 et n° 1-43 (1839-1840). |
| 25 | n° 1-49 (1841). |
| 26 | n° 1-54 (1842). |
| 27 | n° 1-59 (1843). |
| 28 | n° 1-55 (1844). |
| 29 | n° 1-63 (1845). |
| 30 | n° 1-65 (1846). |
| 31 | n° 1-62 (1847). |
| 32 | n° 1-65 (1848). |
| 33 | n° 1-59 (1849). |
| 34 | n° 1-67 (1850). |
| 35 | n° 1-69 (1851). |
| 36 | n° 1-77 (1852). |
| 37 | n° 1-72 (1853). |

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

38	n° 1-74 (1854).
39	n° 1-73 (1855).
40	n° 1-79 (1856).
41	n° 1-78 (1857).
42	n° 1-84 (1858).
43	n° 1-93 (1859).
44	n° 1-89 (1860).
45	n° 1-108 (1861).
46	n° 1-104 (1862).
47	n° 1-62 (1863).
48	n° 63-122 (1863).
49	n° 1-65 (1864).
50	n° 66-130 (1864).
51	n° 1-63 (1865).
52	n° 64-127 (1865).
53	n° 1-71 (1866).
54	n° 72-142 (1866).
55	n° 1-151 (1867).
56	n° 1-161 (1868).

7 P 7 57- 237 Rôles d'armement

1841-1939

57-64	Années 1841-1850.
	57 n° 1-49 (1841).
	58 n° 1-54 (1842).
	59 n° 1-59 (1843).
	60 n° 1-55 (1844).
	61 n° 1-63 (1845).
	62 n° 1-65 et n° 1-62 bis (1846-1847).
	63 n° 1-65 et n° 1-59 bis (1848-1849).
	64 n° 9-63 (1850).
65-237	Années 1870-1939.
	65 n° 1-90 (1870).
	66 n° 91-179 (1870).
	67 n° 2-90 (1871).
	68 n° 91-172 (1871).
	69 n° 1-100 (1872).
	70 n° 101-182 (1872).
	71 n° 1-205 (1873).
	72 n° 1-125 (1876).
	73 n° 1-125 (1878).
	74 n° 136-271 (1879).
	75 n° 1-141 (1880).
	76 n° 142-291 (1880).
	77 n° 1-144 (1881).
	78 n° 145-288 (1881).
	79 n° 1-141 (1882).
	80 n° 142-281 (1882).
	81 n° 1-160 (1883).
	82 n° 161-325 (1883).
	83 n° 1-153 (1884).
	84 n° 154-306 (1884).
	85 n° 1-165 (1885).
	86 n° 166-329 (1885).
	87 n° 1-165 (1886).
	88 n° 166-131 (1886).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

89	n° 1-171 (1887).
90	n° 172-342 (1887).
91	n° 1-189 (1888).
92	n° 190-378 (1888).
93	n° 1-199 (1889).
94	n° 200-397 (1889).
95	n° 1-210 (1890).
96	n° 211-419 (1890).
97	n° 1-218 (1891).
98	n° 219-437 (1891).
99	n° 1-143 et n° 390-399 (1892).
100	n° 144-286 (1892).
101	n° 287-428 (1892).
102	n° 1-150 (1893).
103	n° 151-300 (1893).
104	n° 301-451 (1893).
105	n° 1-152 (1894).
106	n° 153-306 (1894).
107	n° 307-461 (1894).
108	n° 1-164 (1895).
109	n° 165-330 (1895).
110	n° 331-491 (1895).
111	n° 1-153 (1896).
112	n° 154-300 (1896).
113	n° 301-492 (1896).
114	n° 1-169 (1897).
115	n° 170-337 (1897).
116	n° 338-506 (1897).
117	n° 1-175 (1898).
118	n° 176-345 (1898).
119	n° 346-524 (1898).
120	n° 1-170 (1899).
121	n° 171-345 (1899).
122	n° 346-518 (1899).
123	n° 1-170 (1900).
124	n° 171-350 (1900).
125	n° 351-505 (1900).
126	n° 1-168 (1901).
127	n° 169-336 (1901).
128	n° 337-503 (1901).
129	n° 1-170 (1902).
130	n° 171-340 (1902).
131	n° 341-511 (1902).
132	n° 1-176 (1903).
133	n° 178-353 (1903).
134	n° 355-529 (1903).
135	n° 1-181 (1904).
136	n° 182-363 (1904).
137	n° 364-544 (1904).
138	n° 1-191 (1905).
139	n° 192-382 (1905).
140	n° 383-573 (1905).
141	n° 1-209 (1906).
142	n° 210-418 (1906).
143	n° 419-627 (1906).
144	n° 1-219 (1907).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

145	n° 220-439 (1907).
146	n° 440-659 (1907).
147	n° 1-221 (1908).
148	n° 222-441 (1908).
149	n° 442-659 (1908).
150	n° 1-202 (1909).
151	n° 203-403 (1909).
152	n° 404-604 (1909).
153	n° 1-200 (1910).
154	n° 201-400 (1910).
155	n° 401-585 (1910).
156	n° 1-192 (1911).
157	n° 193-384 (1911).
158	n° 385-577 (1911).
159	n° 1-146 (1912).
160	n° 147-292 (1912).
161	n° 293-438 (1912).
162	n° 439-583 (1912).
163	n° 1-199 (1913).
164	n° 200-399 (1913).
165	n° 400-575 (1913).
166	n° 1-200 (1914).
167	n° 201-400 (1914).
168	n° 402-558 (1914).
169	n° 1-200 (1915).
170	n° 202-400 (1915).
171	n° 401-517 (1915).
172	n° 1-160 (1916).
173	n° 161-316 (1916).
174	n° 1-166 (1917).
175	n° 167-333 (1917).
176	n° 1-186 (1918).
177	n° 187-335 (1918).
178	n° 1-214 (1919).
179	n° 215-411 (1919).
180	n° 1-160 (1920).
181	n° 161-300 (1920).
182	n° 301-471 (1920).
183	n° 1-250 (1921).
184	n° 251-468 (1921).
185	n° 1-200 (1922).
186	n° 201-400 (1922).
187	n° 401-491 (1922).
188	n° 1-199 (1923).
189	n° 200-399 (1923).
190	n° 400-546 (1923).
191	n° 1-199 (1924).
192	n° 200-399 (1924).
193	n° 400-570 (1924).
194	n° 1-200 (1925).
195	n° 201-400 (1925).
196	n° 401-565 (1925).
197	n° 1-200 (1926).
198	n° 201-400 (1926).
199	n° 401-535 (1926).
200	n° 1-200 (1927).

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

201	n° 201-400 (1927).
202	n° 401-559 (1927).
203	n° 1-200 (1928).
204	n° 201-400 (1928).
205	n° 401-583 (1928).
206	n° 1-200 (1929).
207	n° 201-400 (1929).
208	n° 401-608 (1929).
209	n° 1-200 (1930).
210	n° 201-400 (1930).
211	n° 401-574 (1930).
212	n° 1-200 (1931).
213	n° 201-400 (1931).
214	n° 401-581 (1931).
215	n° 1-200 (1932).
216	n° 201-400 (1932).
217	n° 401-575 (1932).
218	n° 1-200 (1933).
219	n° 201-400 (1933).
220	n° 401-562 (1933).
221	n° 1-200 (1934).
222	n° 201-400 (1934).
223	n° 401-575 (1934).
224	n° 1-200 (1935).
225	n° 201-400 (1935).
226	n° 401-599 (1935).
227	n° 1-200 (1936).
228	n° 201-400 (1936).
229	n° 401-558 (1936).
230	n° 1-183 (1937).
231	n° 184-367 (1937).
232	n° 368-550 (1937).
233	n° 1-200 (1938).
234	n° 201-400 (1938).
235	n° 401-522 (1938).
236	n° 1-225 (1939).
237	n° 226-437 (1939).

7 P 8 - Autres documents

7 P 8 / 1	Registres des entrées et sorties de bâtiments (1935-1959).
7 P 8 / 2	Ventes d'épaves.

7 P 9 – livrets matricule

7 P 9 / 1-78 Livrets individuels classés par ordre alphabétique

1	Alain, Henri – Ansquer, Jean.
2	Ansquer, Jean-Pierre – Autret Joachim.
3	Autret, Jean – Bescou, Guillaume.
4	Besq, François – Bleomelen, Jean.
5	Bloch, André – Bontonnou, Gilbert.

- 6 Bontonnou, Henri – Bourhis, Henri.
- 7 Borhis, Hippolyte – Brun, Joseph.
- 8 Buanic, Jean – Cabillic, Jean.
- 9 Cabillic, Louis – Caradec, André.
- 10 Caradec, Henri – Carval, Jean.
- 11 Carval, Jean – Charles, Clet.
- 12 Charles, Henri – Claquin, François.
- 13 Claquin, François – Coatmeur, Jean.
- 14 Coatmeur, Jean – Colin, Jean.
- 15 Colin, Jean – Colloch, Jean.
- 16 Colloch, Jean – Corfdir, René.
- 17 Coriou, Pierre – Couillandre, Jean.
- 18 Couillandre, Jean – Dagorn, Jean.
- 19 Dagorn, Jean – Deuffic, Mathieu.
- 20 Diascorn, Pierre – Donnart, Yves.
- 21 Donnart, Yves – Fily, Jean.
- 22 Fily, Joseph – Fouquet, Désiré.
- 23 Fouquet, Dominique – Fruchon, Hervé.
- 24 Gadonna, Pierre – Gloaguen, Noël.
- 25 Gloaguen, Pierre – Goudedranche, Yves.
- 26 Gourlaouen, François – Guevel, Clet.
- 27 Guevel, Jean – Guilcher, Joseph.
- 28 Guilcher, Joseph – Guillamet, Yves.
- 29 Guillossou, Yves – Guillou, Jean.
- 30 Guillou, Louis – Jade, Jean.
- 31 Jade, Jean – Jannic, Henri .
- 32 Jannic, Jacques – Kerisit, Daniel.
- 33 Kerisit, François – Kerloch, Ferdinand.
- 34 Kerloch, François – Kerloch, Théophile.
- 35 Kerloch, Théophile – Kerouredan, Pierre.
- 36 Kerrest, Jean – Kervevan, François .
- 37 Kervevan, Jean – Laouenan, Yves.
- 38 Lapart, Albert – Le Berre, François.
- 39 Le Berre, François – Le Berre, Pierre.
- 40 Le Berre, René – Le Borgne, Noël.
- 41 Le Borgne, Pierre – Le Corre, Jean.
- 42 Le Corre, Mathieu – Le Dreau, Yvon.
- 43 Le Drevez, Jean – Le Goff, François.
- 44 Le Goff, François – Le Lay, Henri.
- 45 Le Lay, Henri – Le Meil, Clet.
- 46 Le Meur, Alain – Le Nair, Yves.
- 47 Le Pagne, Alain – Leon, Jean.
- 48 Leon, Nicolas – Lucas, François.
- 49 Lucas, Jacques - Maréchal, Noël.
- 50 Marzin, André – Mazo, Yves.
- 51 Mens, Alain – Milliner, Paul.
- 52 Milliner, Pierre – Moguen, Clet.
- 53 Moguen, Henri – Moullec, Germain.
- 54 Moullec, Guillaume – Mousin, Hervé.
- 55 Mouzin, Hervé – Normant, Jean.
- 56 Normant, Jean – Paillart, Pierre.
- 57 Paillart, Yves – Pennamen, Henri.
- 58 Pennamen, Henri – Perrot, Jean.
- 59 Perrot, Joseph – Pichavant, Jacques.
- 60 Pichavant, Jean – Plouzennec, Pierre.
- 61 Plouzennec, Sébastien – Porsmoguer, Paul.

Sous-série 7 P - Inscription maritime du quartier d'Audierne (1806-1959)

- 62 Porsmoguer, Pierre – Priol, Henri.
- 63 Priol, Henri – Quere, Isaac.
- 64 Quere, Jean – Raoul, Pierre.
- 65 Raoul, Yves – Rivier, Pierre.
- 66 Rivier, Yves – Ropart, Yves.
- 67 Roussel, François – Saouzanet, Henri.
- 68 Saouzanet, Auguste – Sergent, Yves.
- 69 Sicourmat, Clet – Stephan, Jacques.
- 70 Stephan, Jean – Tanguy, Joseph.
- 71 Tanguy, Pierre – Thymeur, Noël.
- 72 Tiec, Alain – Trividic, Guillaume.
- 73 Trividic, Henri – Urvois, François.
- 74 Urvois, François – Velly, Yves.
- 75 Vern, Joseph – Yven, Henri.
- 76 Yven, Henri – Yvenou, Yves.
- 77 Livrets sans descriptif.
- 78 Table alphabétique (nom, prénom, date et lieu de naissance, n° matricule).